A Nantes, le 23 novembre 2026

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité Départemental d'Équitation de Loire-Atlantique se tiendra le :

Jeudi 3 décembre 2026 à 12h00
En visioconférence avec le lien suivant :
https://teams.microsoft.com/meet/3365536350991991?p=LvWuTTXqe1xiM2SJWi

Les membres de l'Assemblée générale au 31 août 2026 du Comité Départemental d'Équitation de Loire-Atlantique pourront voter exclusivement **par internet du lundi 23 novembre 2026 à 08h00 au jeudi 3 décembre 2026 à 14h00.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CDE).

ORDRE DU JOUR :
Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2026,
Point n° 2 – Rapport financier et quitus 2026,
Point n°3 – Budget prévisionnel 2027,
Point n°4 – Questions diverses.

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site www.cde44.fr dans la rubrique « CDE 44 » et la sous-rubrique « Assemblée générale». Les statuts et règlement intérieur du CDE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlements).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote se poursuivra jusqu'au **10 décembre 2026 à 14h00**.

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une deuxième assemblée réunie sans condition de quorum le **10 décembre à 12h00** en visioconférence avec le même lien que pour la première assemblée générale

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la deuxième Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Xavier LE SAUCE
Président du CDE de Loire-Atlantique